



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **11 novembre 2024**, à 19 h 15, située au Centre des loisirs au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

# 2 M ^{me} Chantal St-Martin	# 4 M ^{me} Chantal Nault
# 5 Vacant	# 6 M. Sylvain Proulx

Sont absents les conseillers(ères) suivants(es) # 1 M^{me} Sarah McAlden et # 3 M. Patrice Boislard.

M^{me} Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Madame la mairesse constate le quorum à 19 h 21 et déclare la séance ouverte.

143.11.24

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Chantal St-Martin
Appuyé de Chantal Nault**

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. *Ouverture de la séance extraordinaire;*
2. *Adoption de l'ordre du jour;*
3. *Relocalisation de la caserne incendie;*
4. *Période de questions;*
5. *Levée de l'assemblée.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RELOCALISATION DE LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE la réfection du bâtiment abritant la caserne incendie débutera sous peu, et qu'il est impossible d'effectuer les travaux en phases, lesquels seront réalisés en période hivernale;

ATTENDU QU'aucun matériel ne doit rester à l'intérieur du bâtiment pour permettre la réfection, et que les services d'électricité et d'aqueduc seront interrompus durant cette période;

ATTENDU QUE les véhicules incendie ne peuvent être entreposés à l'extérieur en raison des conditions hivernales;

ATTENDU QUE le Service incendie doit demeurer dans un périmètre d'opération balisé pour assurer la continuité de sa mission;

ATTENDU QUE des recherches ont été entreprises afin de trouver un endroit pour relocaliser la caserne incendie pendant les travaux;



EN CONSÉQUENCE,

**144.11.24 Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx**

Il est résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le bail de location à court terme avec Immeuble Fabrique Plus inc.. pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 mai 2025 au coût total de 116 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée à même l'excédent cumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les citoyens présents dans la salle à poser leurs questions.


6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**145.11.24 Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx**

Il est résolu de lever la séance à 19 h 22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Nathacha Tessier
Mairesse

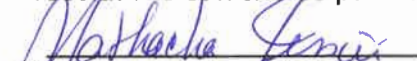

Julie Galarneau
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Galarneau, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.


Julie Galarneau

La mairesse, par la signature du présent document, approuve toutes les résolutions et n'exerce pas son droit de veto.


Nathacha Tessier, mairesse